

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'une autorisation d'exploiter un établissement public et de modification de l'enseigne

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que Mme Yu CHENG, domiciliée à Noville, lui a adressé une requête tendant, d'une part, à obtenir une autorisation d'exploiter le commerce mentionné ci-après et, d'autre part, à modifier l'enseigne, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	Restaurant japonais, sis sur la parcelle N° 613, folio 7, au lieu-dit "Cotterg"	
Adresse	:	Avenue du Crochetan 5	
Enseigne	:	"Restaurant japonais LUMINE", en lieu est place de la dénomination ancienne "MARLY'S BAR"	
Prestations	:	service de mets et boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place, à l'emporter et/ou à livrer, lié à un restaurant	
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Mardi au dimanche	: 06 h.00 à 23 h.00
		Lundi	: fermeture
Début de l'activité	:	dès autorisation	

Les personnes, qui auraient des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours, dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 31 janvier 2022.

Monthey, le 31 décembre 2022